

# FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

NUMERO  
SPECIAL



**COMMUNIQUÉ FINAL ET RÉOLUTIONS**  
de la **65<sup>ème</sup>** Réunion ordinaire du Comité des Ministres de l'ASECNA  
tenue le 30 juillet 2020 à Cotonou, Bénin



N° SPECIAL  
du 4 août 2020

# COMMUNIQUÉ FINAL ET RÉOLUTIONS

de la 65<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité des Ministres de l'ASECNA  
tenue le 30 juillet 2020 à Cotonou, Bénin



## COMMUNIQUE FINAL

Le Comité des Ministres de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a tenu sa 65<sup>ème</sup> Réunion ordinaire par visioconférence à Cotonou, République du Bénin le 30 juillet 2020.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANÉ**, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement du Bénin.

Dans son discours, il a insisté sur l'impact négatif de la pandémie de la COVID 19 sur le transport aérien en général et sur les pertes de recettes engendrées par une telle situation pour l'ASECNA. Il a exhorté le Comité des Ministres à accompagner l'Agence pour la recherche des solutions idoines pour atténuer l'impact de cette pandémie sur le fonctionnement de l'Agence et sur ses performances. Il a rappelé l'attachement des Etats à cet instrument communautaire qui doit être l'un des piliers de la mise en œuvre du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique lancé par l'Union Africaine en janvier 2018 à Addis-Abeba.

Auparavant, **Monsieur Hervé Yves HEHOMEY**, Ministre des Infrastructures et des Transports du Bénin, a souhaité la bienvenue à la délégation qui a fait le déplacement à Cotonou et remercié ses collègues pour leur participation à cette

réunion par visioconférence.

Monsieur **Jorge Pereira MANDINGA**, Ministre des Transports et Communications de Guinée Bissau, Président du Comité des Ministres sortant a fait le bilan des activités menées par l'ASECNA durant son mandat.

Il a mis en exergue le basculement au guidage radar qui est effectif dans tous les centres ASECNA depuis aout 2019. Ainsi 20 ans après la mise en œuvre des moyens de surveillance de dernière génération pour la gestion du trafic aérien, CNS/ ATM, l'Agence vient d'amorcer un nouveau pas décisif vers l'amélioration de ses prestations au profit de ses usagers de l'air.

La mise en œuvre du guidage radar a été le socle pour le lancement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'ASECNA d'une technologie encore plus révolutionnaire. Il s'agit de la visualisation du trafic aérien par satellite dans l'ensemble des seize millions de km<sup>2</sup> géré par l'ASECNA grâce à la technologie ADS B (Automatic Dependent Surveillance Broadcast). Cette technologie permettra de renforcer la sécurité dans les espaces ASECNA, d'accroître la capacité de l'espace, d'écourter les temps de vol des avions et de faciliter les opérations de recherche en cas de besoin.

Il y a quelques semaines, le Conseil de l'OACI a octroyé à l'ASECNA le code PRN pour la navigation par satellites, consacrant ainsi l'entrée de l'Agence dans le club fermé de fournisseurs de services GNSS.

Mais, cette année est marquée également par la pandémie de la COVID 19 qui a fortement affecté les ressources de l'Agence, remettant ainsi en cause la mise en œuvre de certains projets importants.

Le Président Comité des Ministres a aussi insisté sur la nécessité d'accompagner l'ASECNA pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID 19.

A l'issue de ce discours, M. **Jorge MANDINGA** a passé les charges de nouveau Président du Comité des Ministres de l'ASECNA à son collègue du Bénin, Monsieur **Hervé Yves HEHOMEY**, Ministre des Infrastructures et des Transports.

A l'issue de ses travaux, le Comité a pris huit résolutions concernant notamment :



- approuvé le rapport du Directeur général pour la période allant du 1er janvier 2019 au 30 juin 2020 en notant que, selon les indicateurs de performance, mesurés au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020, les objectifs cibles fixés par la lettre de mission du Directeur général sont atteints ;

- **Au titre de l'impact de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur le fonctionnement de l'Agence et perspectives**, le Comité des Ministres a pris note des dispositions prises par le Directeur général et le Conseil d'Administration extraordinaire du 4 juin pour permettre à l'Agence de fonctionner dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19), en particulier avec l'adoption d'un collectif budgétaire concernant le fonctionnement et les investissements, et recommandé une évaluation fine et réactive des différents scénarios de reprise du trafic aérien et de leur impact sur le fonctionnement de l'Agence, de façon à ce que l'impact de la crise sur la situation financière de l'Agence ne réduise en aucun cas les services de sécurité de la navigation aérienne fournis par l'Agence ;

- **Au titre du processus de désignation du Directeur général**, le Comité des Ministres a pris la décision que la réunion extraordinaire du Comité des Ministres à cet effet se tiendra au siège de l'ASECNA, à Dakar, le 14 septembre 2020.

- A l'issue de ses travaux, le Comité des Ministres a adressé ses plus vifs remerciements à **Son Excellence Patrice TALON**, Président de la République, au Gouvernement et au peuple béninois pour la parfaite organisation de cette session.



**Au titre du rapport du Président du Conseil d'Administration**, le Comité des Ministres a approuvé les rapports des Présidents, sortant et entrant, en demandant qu'un suivi soit apporté aux recommandations du PCA sortant, M. DESMAZIERES, au terme de son mandat de trois (3) ans et quatre (4) mois.

**Au titre du rapport annuel du Directeur Général et de l'état de mise en œuvre de sa lettre de mission**, le Comité des Ministres a

## 65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES

Session en visioconférence, 30 juillet 2020

### Liste des résolutions

- ❖ **CM 65 - 1** : *Approbation des procès-verbaux des 63<sup>ème</sup> et 64<sup>ème</sup> réunions du Comité des Ministres tenues respectivement à Bissau le 15 mars 2019 et à Dakar le 11 décembre 2019*
- ❖ **CM 65 - 2** : *Approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration*
- ❖ **CM 65 - 3** : *Approbation du rapport du Directeur général et état de mise en œuvre de sa lettre de mission*
- ❖ **CM 65 - 4** : *Impact de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur le fonctionnement de l'Agence et perspectives*
- ❖ **CM 65 - 5** : *Inscription de l'aéroport d'Agadez (Niger) sur la liste des aéroports communautaires*
- ❖ **CM 65 - 6** : *Inscription de l'Ecole d'Aviation Civile de Mongomeyen (Guinée Equatoriale) sur la liste des Ecoles communautaires de l'ASECNA ;*
- ❖ **CM 65 - 7** : *Témoignage de satisfaction et de remerciements à Monsieur Jean-François DESMAZIERES, Ancien Président du Conseil d'Administration de l'ASECNA*
- ❖ **CM 65 - 8** : *Lieu de la prochaine session extraordinaire du Comité des Ministres*
- ❖ **Motion de remerciements**
- ❖ **Communiqué final**

ASECNA

---

**65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES**

---

**Session en visioconférence, 30 juillet 2020**

---

**RÉSOLUTION N°2020 CM 65-1**

---

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 63<sup>ÈME</sup> ET 64<sup>ÈME</sup> RÉUNIONS DU COMITÉ DES MINISTRES  
TENUES RESPECTIVEMENT À BISSAU LE 15 MARS 2019 ET  
À DAKAR EN SESSION EXTRAORDINAIRE LE 11 DÉCEMBRE 2019**

---

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,

Vu le rapport du Président du Comité des Experts,

**Approuve** les Procès-verbaux des 63<sup>ème</sup> et 64<sup>ème</sup> réunions du Comité des Ministres.

Cotonou le 30 juillet 2020



Le Président du Comité des Ministres

  
Hervé Yves HEHOMEY

ASECNA

65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES

Session en visioconférence, 30 juillet 2020

RÉSOLUTION N°2020 65-2

APPROBATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SORTANT ET ENTRANT)

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,

Après avoir examiné les rapports des Présidents, sortant et entrant, du Conseil d'Administration, notamment les recommandations faites par le PCA sortant concernant (1) une conférence technique annuelle entre l'ASECNA et les ANAC, (2) la mise en place d'un cadre budgétaire stratégique pluriannuel, (3) la publication d'une information sociale, normée et régulière et (4) une coordination administrative renforcée,

**Approuve** le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

**Demande** au Conseil d'Administration, en rapport avec le Directeur général, de mener une analyse approfondie et un suivi des recommandations formulées dans les rapports ;

**Demande** au Conseil d'Administration de lui rendre compte de la mise en œuvre de la présente résolution lors de sa prochaine session ordinaire.

Cotonou, le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



Hervé Yves HEHOMEY

ASECNA

---

65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES

---

Session en visioconférence, 30 juillet 2020

---

RÉSOLUTION N°2020 CM65-3

---

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE SA  
LETTRE DE MISSION

---

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,  
Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,  
Vu la Résolution N° 2016 CA 133 – 12 du 16 décembre 2016 portant nomination de Mohamed  
MOUSSA au poste de Directeur général,  
Vu la Résolution 2017 CA 134 - 1 du 16 mars 2017 portant lettre de mission du Directeur général,

Après avoir entendu l'exposé du Directeur général sur l'état de mise en œuvre de sa lettre de mission  
et, en particulier sur le niveau des indicateurs de performance mesurés, d'une part au 31 décembre  
2019 et d'autre part, au 30 juin 2020,

**Approuve** le rapport du Directeur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020;

**Note** que selon les indicateurs de performance, mesurés au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020,  
les objectifs cibles fixés par la lettre de mission du Directeur général sont atteints ;

**Encourage** le Directeur général dans la poursuite de sa démarche d'amélioration continue de la  
sécurité et de la gestion financière et comptable de l'Agence.

Cotonou, le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



Hervé Yves HEHOMEY

**ASECNA**

---

**65<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITE DES MINISTRES**

---

**Session en visioconférence, 30 juillet 2020**

---

**RÉSOLUTION N° 2020 CM 65 – 4**

---

**IMPACT DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19) SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE ET PERSPECTIVES**

---

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010,

Vu la résolution n° 2020 CA144-1 du 4 juin 2020 relative à l'impact de la pandémie de coronavirus sur le fonctionnement de l'Agence et perspectives,

Après avoir entendu l'exposé du Directeur général sur l'impact de la pandémie de Coronavirus, (COVID-19) sur le fonctionnement de l'Agence, ainsi que le rapport du PCA, concernant en particulier la session extraordinaire du Conseil d'Administration sur l'impact de la Covid-19 sur l'Agence,

**Prend note** des dispositions prises par le Directeur général et le Conseil d'Administration extraordinaire du 4 juin pour permettre à l'Agence de fonctionner dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19), en particulier avec l'adoption d'un collectif budgétaire concernant le fonctionnement et les investissements,

**Remercie** le Directeur général pour son exposé sur l'impact de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur le fonctionnement de l'ASECNA et sur les perspectives à court et moyen terme ;

**Recommande** une évaluation fine et réactive des différents scénarios de reprise du trafic aérien et de leurs conséquences sur le fonctionnement de l'Agence, de façon à ce que l'impact de la crise sur la situation financière de l'Agence ne réduise en aucun cas les services de sécurité de la navigation aérienne fournis par l'Agence ;

**Prend acte** de la stratégie d'atténuation de l'impact de la pandémie sur la situation de l'Agence structurée en trois axes : (1) réorganiser le budget de fonctionnement, (2) réaménager le programme

11

d'investissements en fonction des priorités et (3) rechercher des possibilités de financement externes ou de recettes supplémentaires de nature à réduire la vulnérabilité de l'Agence et à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la situation de l'Agence ;

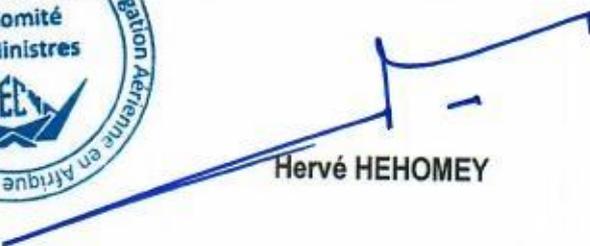
**Demande** qu'un point soit fait lors des prochaines sessions du Conseil d'Administration et du Comité des Ministres sur l'impact de la pandémie sur l'évolution du trafic aérien et le fonctionnement de l'Agence et que ce point porte notamment sur la sécurité, le fonctionnement, les ressources humaines, les investissements et les perspectives à court et moyen terme ;

**Demande** au Conseil d'Administration de lui rendre compte de l'exécution de la présente résolution lors de sa prochaine session ordinaire.

Cotonou, le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



  
Hervé HEHOMEY

**ASECNA**

---

**65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES**

---

**Session en visioconférence, 30 juillet 2020**

---

**RÉSOLUTION N°2020 CM 65-5**

---

**INSCRIPTION DE L'AÉROPORT D'AGADECZ (NIGER) SUR LA LISTE DES AÉROPORTS COMMUNAUTAIRES DE L'ASECNA**

---

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,

Vu la résolution 2008 CM48-13 du 11 juillet 2008 relative à l'intégration des aéroports de Zinder, Agadez et Faya-Largeau à la liste des aérodromes et installations communautaires,

Vu la Résolution 2012 CM54-5 du 13 juillet 2012 relative à l'intégration des aéroports de Bata, Faya-Largeau, Zinder, Agadez et Ollombo aux activités communautaires,

Vu la Résolution 2014 CM 56-8 du 11 juillet 2014 relative aux conditions d'intégration d'aéroports aux activités communautaires de l'ASECNA,

Après avoir entendu le Directeur général concernant l'état de mise aux normes de l'Aéroport d'Agadez,

**Accepte** l'inscription de l'aéroport d'Agadez à l'Annexe III de la Convention de l'ASECNA, fixant la liste des aérodromes mentionnés à l'article 2 de ladite Convention, ainsi que l'amendement en conséquence des annexes III et IV fixant respectivement la liste des aérodromes et la liste des installations concourant à la sécurité de la navigation internationale mentionnées à l'article 2 de la Convention de l'ASECNA pour compter du 1er janvier 2021 ;

**Autorise** l'ASECNA à prendre en charge, dans le respect des normes internationales en la matière, l'exploitation de l'aéroport d'Agadez ;

**Demande** au Directeur général de l'ASECNA, suite au rapport d'évaluation effectué par ses services, de mettre en œuvre les modalités pratiques du déclenchement de l'exploitation du nouvel aéroport en accord avec les Autorités nigériennes ;

**Demande** au Directeur général de lui faire rapport sur ce dossier lors de sa prochaine réunion ordinaire.

Cotonou, le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



  
Hervé Yves HEHOMEY

ASECNA

---

65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES

---

Session en visioconférence, 30 juillet 2020

---

RÉSOLUTION N°2020 CM 65-6

---

INSCRIPTION DE L'ECOLE D'AVIATION CIVILE DE MONGOMEYEN (GUINÉE EQUATORIALE)  
SUR LA LISTE DES ECOLES COMMUNAUTAIRES DE L'ASECNA

---

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,

Vu la demande de la Guinée Equatoriale relative à l'inscription sur la liste des Ecoles communautaires de l'Ecole d'Aviation Civile de Mongomeyen,

Après avoir entendu le Directeur général,

**Prend acte** de la demande d'admission de l'Ecole d'Aviation Civile de Mongomeyen sur la liste des écoles communautaires de l'ASECNA ;

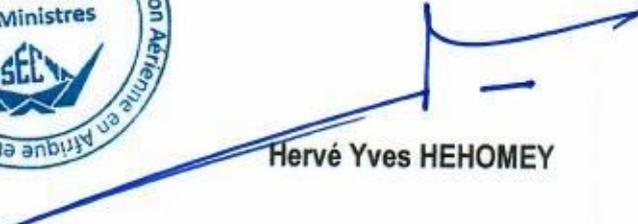
**Charge** le Directeur général de l'ASECNA de présenter une étude de faisabilité au Conseil d'Administration ;

**Demande** au Conseil d'Administration et au Directeur général de rendre compte lors de la prochaine session ordinaire du Comité des Ministres.

Cotonou, le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



  
Hervé Yves HEHOMEY

ASECNA

65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES

Session en visioconférence, 30 juillet 2020

Projet de RESOLUTION N° 2020 CM 65-7

TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION ET DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DESMAZIERES,  
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASECNA

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,

Vu la résolution 2016 CM 60-1 signée le 11 novembre 2016 relative à la désignation du Président du Conseil d'Administration,

Vu la résolution 2019 CM 63-11 signée le 15 mars 2019 relative à la prolongation du mandat du Président du Conseil d'Administration,

Vu les performances de l'Agence réalisées au cours du mandat du Président du Conseil d'Administration auxquelles il a pleinement contribué,

**Témoigne** son entière satisfaction à Monsieur Jean-François DESMAZIERES pour avoir, durant son mandat, démontré sans relâche un engagement indéfectible pour la garantie et la défense des intérêts de l'ASECNA ;

**Adresse** ses plus vives et chaleureuses félicitations à Monsieur Jean-François DESMAZIERES qui, fort de sa très grande expérience des hommes et des rouages diplomatiques, a su gérer avec efficacité le fonctionnement interne du Conseil d'Administration et la tenue des réunions des organes statutaires ;

**Souhaite** à Monsieur Jean-François DESMAZIERES de jouir longtemps d'une retraite paisible.

Cotonou le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



Hervé Yves HEHOMEY

ASECNA

65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES

Session en visioconférence, 30 juillet 2020

RÉSOLUTION N°2020 65-8

LIEU DE LA PROCHAINE SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DES MINISTRES

Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence, le 30 juillet 2020,

Vu la Convention relative à l'ASECNA signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes,

Vu la résolution 2019 CM63-9 relative aux lieux des prochaines réunions statutaires signée le 15 juillet 2019,

Vu la résolution 2020 CM CD-2 relative au calendrier de désignation du Directeur général signée le 20 avril 2020,

Décide que la prochaine session extraordinaire qui est consacrée à la désignation du Directeur général aura lieu le 14 septembre 2020 à Dakar au Sénégal, pays abritant le Siège de l'Agence.

Cotonou le 30 juillet 2020

Le Président du Comité des Ministres



Hervé Yves HEHOMEY

**ASECNA**

---

**65<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE DES MINISTRES**

---

**Session en visioconférence, 30 juillet 2020**

---

**MOTION DE REMERCIEMENTS**

---

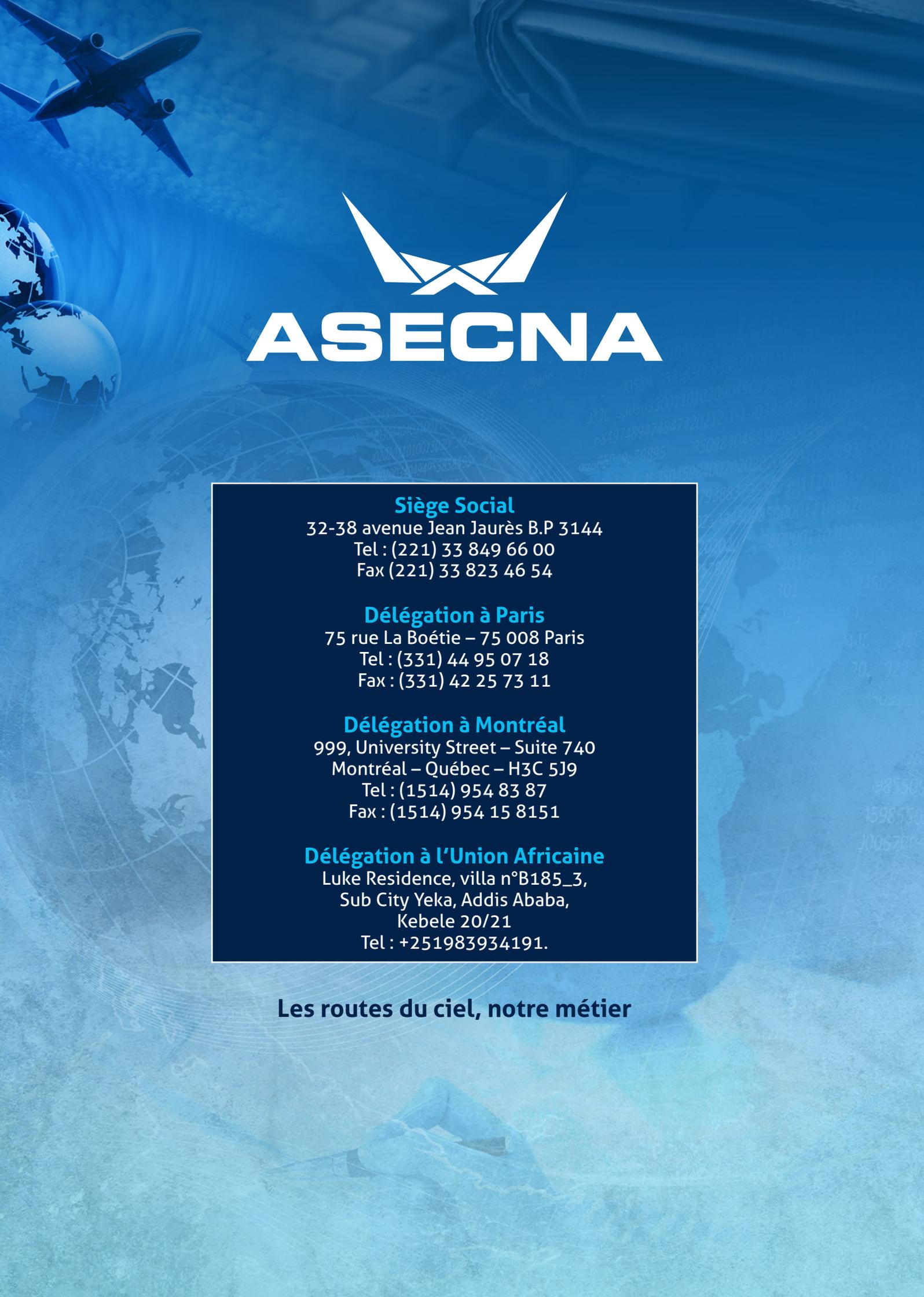
Le Comité des Ministres, réuni en visioconférence à Cotonou, République du Bénin, le 30 juillet 2020,

Particulièrement sensible d'une part, à l'accueil chaleureux et fraternel réservé à la délégation restreinte qui a participé aux travaux en présentiel et, d'autre part, aux dispositions techniques exceptionnelles prises pour le bon déroulement de ses assises dans de bonnes conditions,

Exprime à **Son Excellence Monsieur Patrice TALON**, Président de la République du Bénin, au Gouvernement et au Peuple béninois, sa profonde gratitude et ses très sincères remerciements.

Cotonou, le 30 juillet 2020

**Le Comité des Ministres**



# ASECNA

## **Siège Social**

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144  
Tel : (221) 33 849 66 00  
Fax (221) 33 823 46 54

## **Délégation à Paris**

75 rue La Boétie – 75 008 Paris  
Tel : (331) 44 95 07 18  
Fax : (331) 42 25 73 11

## **Délégation à Montréal**

999, University Street – Suite 740  
Montréal – Québec – H3C 5J9  
Tel : (1514) 954 83 87  
Fax : (1514) 954 15 8151

## **Délégation à l'Union Africaine**

Luke Residence, villa n°B185\_3,  
Sub City Yeka, Addis Ababa,  
Kebele 20/21  
Tel : +251983934191.

**Les routes du ciel, notre métier**